

travail saisonnier

Par **K3N**, le **25/02/2005** à **21:14**

une petite question toute bête:

si je suis salarié d'une entreprise (en cdi) ai-je le droit pendant mes congés de signer un contrat de saisonnier pour une autre entreprise, contrat qui prendra fin la veille de reprise de mon boulot "normal"?

à noter que les deux travaux n'ont rien à voir, (usine de papier et serveur dans un resto), l'un avec l'autre.

merci.

Par **jeeecy**, le **02/03/2005** à **16:07**

tu as le droit sauf si tu dépasses le temps maximum de travail par semaine qui est de 48H...